



Municipalité de Hérouxville
1160, rang St-Pierre
Hérouxville, Qc.
GOX 1J0
Tél.: (418) 365-7135

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION **PROJET DE RÈGLEMENT #203-2022-01, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 203-2011**

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 14 décembre 2021, le Conseil municipal a adopté, par résolution et conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le « PROJET DE RÈGLEMENT # 203-2022-01, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #203-2011 ».

Le règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage 203-2011 afin d'ajouter l'usage institutionnel 6541 (Service de garderie) dans la zone 67-Ra ainsi que de mettre à jour l'annexe C-Classification des usages.

Une assemblée publique de consultation est prévue dans le cadre de cette modification réglementaire, néanmoins dû à la situation pandémique, celle-ci sera remplacée par une consultation publique écrite :

Ainsi les citoyens peuvent transmettre des questions et commentaires par écrit au moyen d'une communication envoyée à l'attention de **Sabrina Charland, inspectrice en bâtiment et environnement**, par courriel : inspecteur.her@regionmekinac.com ou par courrier régulier, **reçue au plus tard, le 30 janvier 2022** :

Municipalité de Hérouxville - Urbanisme
1160, Rang St-Pierre
Hérouxville, Qc
GOX1J0

Le projet de règlement 203-2022-01 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, situé au 1160, Rang St-Pierre entre 9 h et 12 h et 13 h à 16 h30, du lundi au jeudi et entre 9h et 12h, le vendredi ou sur le site Internet de la municipalité : <http://www.municipalite.herouxville.qc.ca/>

Donné à Hérouxville ce 14 janvier 2022

Sabrina Charland, Inspectrice en urbanisme



Municipalité de Hérouxville, 1160, rang St-Pierre Hérouxville, Qc. ,G0X 1J0

Tél.: (418) 365-7135, Courriel : herouxville@regionmekinac.com

PROJET DE RÈGLEMENT #203-2022-01, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 203-2011

RÉSUMÉ DÉTAILLÉ

MODIFICATION DE L'ANNEXE D « GRILLE DES SPÉCIFICATIONS »

L'annexe D - grilles des spécifications est modifiée comme suit :

Dans la colonne 67-Ra, s'ajoute à la rangée Publique a) Institutionnelle, la note « N.B.11»

Au bas du tableau, s'ajoute la note :

« N.B.11 : Seulement l'usage 6541, « Service de garderie » tel que décrit à l'annexe C, classification des usages. »

MODIFICATION DE L'ANNEXE C « CLASSIFICATION DES USAGES »

La section 6 - LA CLASSE PUBLIQUE « P », sous-section 1. Institutionnelle (Sous-classe a) est modifiée à l'article 6.1.2 par l'ajout dans le tableau de l'usage :

« 6541 Service de garderie - Centre de la petite enfance, dont la gestion est assurée par un organisme gouvernemental. »

EMPLACEMENT DE LA ZONE 67-RA

